



Présentation institutionnelle MEDEF

MAI2021

SOMMAIRE

01. Qui sommes-nous ?

02. Nos métiers

03. Notre implication dans
les Plans de Relance

01.

QUI
SOMMES-NOUS ?

Présentation du Réseau Bpifrance

Une organisation territoriale au plus près des entrepreneurs

49 implantations régionales

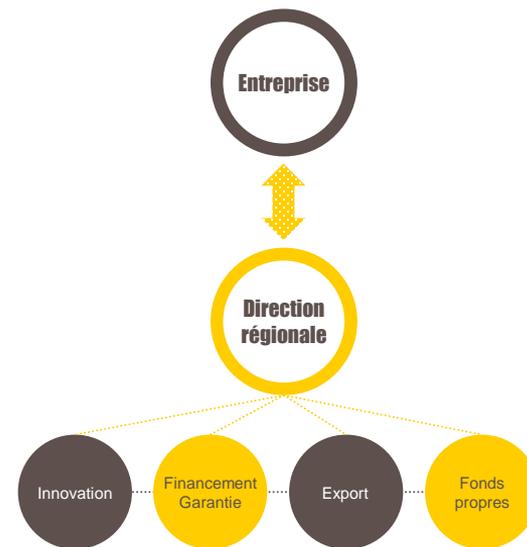


90% des décisions prises en région

Dans chaque région :

- Un responsable financement-garantie
- Un expert dédié au financement de l'export
- Un ou plusieurs représentants Business France
- Un responsable innovation
- Un responsable fonds propres
- Un expert dédié à l'accompagnement
- **Bpifrance** travaille en collaboration avec les autorités régionales pour développer des solutions financières adaptées aux spécificités régionales

1 interlocuteur unique pour les entreprises



02.

**NOS
MÉTIER**

Une offre complète d'interventions au sein de chaque Direction Régionale



01.

L'INNOVATION

Financement de programmes R&D et de la mise sur le marché de ces innovations

02.

LA GARANTIE

Des financements bancaires et des interventions en fonds propres

03.

FONDS PROPRES

Prise de participations minoritaires, dans les PME, ETI, et GE françaises, directement, ou avec des fonds spécialisés ou des fonds partenaires

04.

FINANCEMENT

Du Court Terme (mobilisation du poste client) et du Moyen Long Terme (financement de projets, d'investissements et du cycle d'exploitation) en partenariat avec les établissements bancaires

05.

ACCOMPAGNEMENT

Coacher les entrepreneurs pour en faire les leaders de demain

06.

EXPORT

Financement & garantie du risque d'échec à l'export et accompagnement à l'International avec Business France

07.

CRÉATION

Bpifrance Création, a pour objectif de faciliter l'entrepreneuriat pour tous en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance

Des solutions

pour toutes les entreprises

Bpifrance intervient auprès d'entreprises de toutes tailles, principalement les TPE, les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), et de plus grandes entreprises (GE), lorsque celles-ci ont une dimension stratégique pour l'économie nationale, les territoires ou l'emploi.

TPE

FINANCER LES ENTREPRISES DANS LEURS BESOINS D'INVESTISSEMENTS ET DE TRÉSORERIE

- Amorçage
- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement

PME

SOUTENIR LA CROISSANCE DES PME PARTOUT EN FRANCE

- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement
- Accompagnement à l'international et Financement export
- Assurance Export
- Accompagnement : conseil, université et mise en réseau
- Capital développement
- Capital transmission

ETI

RENFORCER LES ETI DANS LEUR DÉVELOPPEMENT ET LEUR INTERNATIONALISATION

- Aides à l'innovation
- Financement
- Accompagnement à l'international et Financement export
- Assurance Export
- Accompagnement : conseil, université et mise en réseau
- Capital développement
- Capital transmission

GE

PARTICIPER AU RAYONNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

- Programmes collaboratifs d'innovation
- Financement
- Assurance Export
- Stabilisation du capital



NOS

SOLUTIONS

**FOCUS SUR LES PLANS
DE RELANCE ET DE SOUTIEN**



Plan Climat



Plan Tourisme



Plan Touch



Plan French FAB

Plan Relance Export



Continuum Bois

Le Bois



Programme de soutien à la modernisation pour compte de tiers



- Plan TERRITOIRES D'INDUSTRIES
- Plan AERO
- Plan AUTO
- Plan de SOUTIEN AUX SECTEURS CRITIQUES

Plan pour les entreprises fragilisées par la crise

- PGE
- Prêts REBONDS avec les Régions
- FRPME
- Prêt participatif FDES & Prêt Bonifié et AR (Opérations pour compte de tiers)

Des fonds de garantie renforcés, pérennisés avec des quotités augmentées



Garantie France Num



**INTERVENTIONS en
FINANCEMENT du SOUTIEN du
BFR.**

Le Prêt Rebond Région

Le Prêt Rebond régional et le Prêt Full Digital

QUOI ?

Le Prêt est destiné à renforcer la trésorerie des entreprises rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire.

Il est déjà mis en place avec toutes les Régions sauf Corse et Nouvelle Aquitaine.

Montant :

- 10 K€ à 300 K€ selon les Régions.
- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de l'entreprise.

Durée : 7 ans, dont un différé d'amortissement en capital de 24 mois.

POUR QUI ?

- TPE, PME selon la définition européenne.
- Possédant 12 mois de bilan minimum.

Nouveau : jusqu'à 50 000 €, Prêt tout « digital » rapide à taux bonifié dans vos régions, offre limitée – rendez vous sur le site de la Région

- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions : les entreprises individuelles, les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€ et les entreprises en difficultés au sens de la réglementation Européenne.

COMMENT ?

Son assiette est constituée prioritairement par :

- Les besoins de trésorerie ponctuels et L'augmentation du BFR générée par la conjoncture.
- Taux fixe bonifié (voir en fonction des Régions).
- Prêt bénéficiant d'une aide d'Etat et soumis à la règle de *minimis*
- Sans sûretés

Pour tout renseignement, contactez votre Direction régionale.

4 Plans de Relance prioritaires en 2021



LE PLAN FRENCH FAB

Des infos ?

<https://www.lafrenchfab.fr/>

Le plan French Fab c'est quoi ?

La French Fab, lancée le 2 octobre 2017 par Bruno Lemaire, est l'étendard de l'industrie française en mouvement. La French Fab incarne les entreprises, acteurs économiques, institutions et sites industriels situés en France qui se reconnaissent dans la volonté de développer l'industrie française.

Quels outils pour le plan French Fab ?

Financement

Le prêt Croissance Relance

- TPE, PME, ETI
- Prêts spécifiques et non affectés pour vos clients
- 50 à 5000k€
- 10 ans dont 2 ans de franchise – sans garanties

Accompagnement

- Conseil et création d'une communauté
- Diag Rebonds, Industries du Futur
- Missions à l'international

Pour qui ?

Pour les TPE, PME et ETI engageant un programme d'investissement structurant dans le but de préparer la relance économique. L'assiette du Prêt est composée par des investissements immatériels, des investissements matériels à faible valeur de gage, l'augmentation du BFR générée par le projet.

L'intérêt pour vous partenaires bancaires ?

- Financer du BFR de croissance, partager des projets en limite d'encours chez vous sans faire rentrer un concurrent.
- Vous laisser la totalité des suretés et des flux.
- Utiliser l'expertise de Bpifrance sur certains secteurs.
- Utiliser les dispositifs de relance de Bpifrance opérateur de l'Etat.
- Utiliser les dispositifs publics subventionnés pour mieux conseiller les clients (accompagnement, innovation, international...).

4 Plans de Relance prioritaires en 2021



LE PLAN CLIMAT

Des infos ?

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Climat-la-TEE-au-coeur-des-enjeux-de-demain>

Le plan climat c'est quoi ?

PILIER 1

Accélérer la transition des entreprises avec des solutions financières et d'accompagnement

PILIER 2

Accompagner le développement des ENR et contribuer à la croissance de champions internationaux

PILIER 3

Financer et accompagner massivement l'innovation dans les « greentechs »

Quels outils pour le plan climat ?

Financement

2 Prêts Verts spécifiques non affectés pour vos clients

- TPE, PME et ETI
- 50K€ à 5 000 K€
- 2 à 10 ans // 2 ans de différé max
- Partenariat 1 pour 1

Financement

structurés ENR
2 Prêts Méthanisation

- Prêt Economie d'énergie
- De 10 à 500 K€
- 2 à 7 ans
- Dont 2 ans de franchise

Accompagnement Climatomètre



- Produit Phare : Le DIAG ECO FLUX
- VTE Vert Pour aider le dirigeant à se lancer !

Pour qui ?

Tout client/prospect qui souhaite financer sa transition écologique (machines, refonte d'organisation...)

→ Offre spécifique et subventionnée de Bpifrance.

L'intérêt pour vous partenaires bancaires ?

- Financer du BFR de croissance, partager des projets en limite d'encours chez vous sans faire rentrer un concurrent.
- Vous laisser la totalité des suretés et des flux.
- Utiliser l'expertise de Bpifrance sur certains secteurs.
- Utiliser les dispositifs de relance de Bpifrance opérateur de l'Etat.
- Utiliser les dispositifs publics subventionnés pour mieux conseiller les clients (accompagnement, innovation, international...).

4 Plans de Relance prioritaires en 2021



LE PLAN TOUCH

Des infos ?

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/La-French-Touch-en-mouvement>

Le plan Touch c'est quoi ?

Plan stratégique dont l'ambition est d'amplifier l'action de Bpifrance au service des entreprises de la French Touch i.e. toutes entreprises avec un **ADN créatif et du savoir-faire d'excellence**. Axes → Mode, Luxe, Cinéma, Audiovisuel, Jeux-Vidéos, Architecture, Edition, Gastronomie...

Quels outils pour le plan Touch ?

Financement

Le prêt Touch

- TPE, PME
- Prêt spécifique et non affecté pour vos clients
- 7 ans dont 2 ans de franchise
 - sans garanties

Accompagnement

- Conseil et création d'une communauté
- Accélérateurs
- Missions à l'**international**

Pour qui ?

Tout client/prospect faisant partie des Industries Créatives et **les EPV**.
→ **Offre spécifique pour soutenir des secteurs à forte valeur ajoutée**

L'intérêt pour vous partenaires bancaires ?

- Financer du BFR de croissance, partager des projets en limite d'encours chez vous sans faire rentrer un concurrent.
- Vous laisser la totalité des suretés et des flux.
- Utiliser l'expertise de Bpifrance sur certains secteurs.
- Utiliser les dispositifs de relance de Bpifrance opérateur de l'Etat.
- Utiliser les dispositifs publics subventionnés pour mieux conseiller les clients (accompagnement, innovation, international...).

4 Plans de Relance prioritaires en 2021



LE PLAN TOURISME

Des infos ?

Plateforme d'éligibilité aux
offres pour les clients
<https://www.plan-tourisme.fr>

Le plan Tourisme c'est quoi ?

Soutien aux acteurs de la filière Tourisme au sens large par le biais de ce Plan d'Etat opéré par Bpifrance.

Quels outils pour le plan French Fab ?

Financement

Les 2 Prêts
« Tourisme »

- TPE, PME, ETI
- De 50 à 2800 K€
- De 2 à 10 ans dont 6 à 24 mois de franchise
 - sans garanties

Obligations Convertibles

Les OC FAST

- Obligations convertibles permettant de donner une visibilité à 6/7 ans sans alourdir l'endettement.

Accompagnement

- Diag 360 Rebond
- E Learning & Accélérateur

Pour qui ?

Tout client/prospect du secteur de la CHR, de l'évènementiel, du transport touristique, du loisir...

→ Offre spécifique pour soutenir la trésorerie et réfléchir au Rebond

L'intérêt pour vous partenaires bancaires ?

- Financer du BFR de croissance, partager des projets en limite d'encours chez vous sans faire rentrer un concurrent.
- Vous laisser la totalité des suretés et des flux.
- Utiliser l'expertise de Bpifrance sur certains secteurs.
- Utiliser les dispositifs de relance de Bpifrance opérateur de l'Etat.
- Utiliser les dispositifs publics subventionnés pour mieux conseiller les clients (accompagnement, innovation, international...).

**EN
DÉTAIL...**



**NOS OFFRES
DANS LES PLANS**

Bpifrance s'engage pour le climat en fondant son action sur trois piliers



LE PLAN CLIMAT

PILIER 1

Accélérer la transition des entreprises avec des solutions financières et d'accompagnement

PILIER 2

Accompagner le développement des ENR et contribuer à la croissance de champions internationaux

PILIER 3

Financer et accompagner massivement l'innovation dans les « greentechs »

Une offre de financement

Dont le Prêt Vert ADEME, le Prêt Economie d'Énergie, Le prêt Méthanisation à la ferme, le Prêt Méthanisation Injection et les aides à l'innovation

Une offre pour renforcer ses fonds propres

Une gamme de fonds propres adaptées aux tailles des entreprises et de leurs projets : Fonds Ecotech, Fonds Énergie Environnement, Fonds Bois Eco-Matériaux, Fonds projets Industriels (SPI), Fonds de la PME à la GE, et le Fonds de Fonds Greentech/TEE

Une offre d'accompagnement

Avec le Diag Eco-flux, le VTE vert, l'accélérateur TEE, l'accélérateur décarbonation, le climatomètre, la communauté du Coq Vert...



Le Financement renforce son offre autour des enjeux de climat et de transition



Le Prêt Vert

Financer la TEE des entreprises

- PME et ETI
- 50K€ à 5 000 K€, selon les types de projets
- 2 à 10 ans // 2 ans de différé max
- Partenariat 1 pour 1



Le Prêt Méthanisation

Financer les projets de Méthanisation à la ferme et Injection

- PME et SPV
- 100K€ à 1 000 K€, selon les types de projet
- 3 à 12 ans // 2 ans de différé max, selon les types de projet
- Partenariat 1 pour 2 ou 3, selon les types de projet



Le PEE

Financer les équipements éligibles aux CEE

- PME
- 10K€ à 500 K€
- 3 à 7 ans // 2 ans de différé max
- Partenariat 1 pour 1



Le Prêt Vert ADEME : fiche produit

POURQUOI ?

Développé en partenariat avec l'**ADEME**, ce Prêt Vert a pour objectif **d'encourager les TPE et les PME à engager des projets de transition écologique et énergétique faisant suite à une aide de l'ADEME ou à un Diag Eco Flux** et visant à :

- Optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière,) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- Investir dans la mobilité « zéro carbone » des personnes et des marchandises ;
- Innover pour mettre sur le marché des produits ou des services protecteurs de l'environnement ou favorisant la réduction de la consommation d'énergie, la limitation d'émission de gaz à effets de serre (en ce compris la dédieselisation) ;
- Produire des énergies nouvelles.

L'assiette du Prêt est composée par des investissements immatériels, des investissements matériels à faible valeur de gage, l'augmentation du BFR générée par le projet.



QUOI ?

Montant :

de 10 000 € à 1 000 000 €. Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Durée :

de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

Taux :

fixe préférentiel grâce à une aide de l'ADEME

Partenariat financier :

1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois

Retenue de garantie :

5%

Frais de dossier :

0.40% min. du montant du Prêt

Assurance Emprunteur obligatoire



Le Prêt Vert ADEME : fiche produit

**POUR
QUI ?**

Le Prêt Vert ADEME s'adresse aux **PME selon la définition européenne** :

- Quelle que soit leur forme juridique, à l'exclusion des SCI et des entreprises individuelles ;
- Localisées en France métropolitaine, ou dans les DOM/COM
- En exploitation depuis plus de 3 ans
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0
- En situation de pouvoir recevoir une aide « de minimis »
- **Ayant bénéficié d'un diagnostic « Diag Eco-Flux » ou d'une aide de l'ADEME au cours des 3 dernières années**

***Sont exclues** : les entreprises en difficulté au sens de la définition européenne, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière et agricole*



Le Prêt Vert : fiche produit

POURQUOI ?

Le **Prêt Vert** finance les dépenses immatérielles, les matériels à faible valeur de gage et le besoin en fonds de roulement généré par la mise en œuvre de plans d'action visant à :

- Optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière,) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- Investir dans la mobilité « zéro carbone » des personnes et des marchandises ;
- Innover pour mettre sur le marché des produits ou des services protecteurs de l'environnement ou favorisant la réduction de la consommation d'énergie, la limitation d'émission de gaz à effets de serre (en ce compris la dédieselisation) ;
- Produire des énergies nouvelles.

L'assiette du Prêt est composée par des investissements immatériels, des investissements matériels à faible valeur de gage, l'augmentation du BFR générée par le projet.



QUOI ?

Montant :

de 50 000 € à 5 000 000 €. Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Durée :

de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

Taux :

fixe préférentiel

Partenariat financier :

1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois

Retenue de garantie :

5%

Frais de dossier :

0.40% min. du montant du Prêt

Assurance Emprunteur obligatoire



Le Prêt Vert : fiche produit



**POUR
QUI ?**

Le Prêt Vert s'adresse **aux TPE, PME, ETI** :

- Quelle que soit leur forme juridique, à l'exclusion des SCI et des entreprises individuelles ;
- Localisées en France métropolitaine, ou dans les DOM/COM
- En exploitation depuis plus de 3 ans
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0
- En situation de pouvoir recevoir une aide « de minimis »

Sont exclues : les entreprises en difficulté au sens de la définition européenne, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière et agricole

Le Prêt Vert ne finance pas les opérations de création ex nihilo, transmission LBO et croissance externe (sauf pour l'acquisition de solutions permettant de mettre l'entreprise en transition écologique et énergétique), restructuration financière, substitution de dettes, opérations purement patrimoniale (cash out et vente à soi-même).



Le Prêt Économies d'Énergie : fiche produit



POURQUOI ?

Développé en partenariat avec les obligés du dispositif CEE, le Ministère de la Transition Ecologique ainsi que l'ADEME, ce Prêt a pour objectif **d'encourager l'efficacité énergétique des TPE et des PME** à et finance les objets suivants :

- Un ou des équipements éligibles aux **CEE des secteurs Tertiaire et Industrie**, conformément aux Opérations Standardisées en vigueur ;
- Et, dans la limite de 40% du montant du Prêt :
 - Les investissements matériels et immatériels qui présentent une faible valeur de gage, et notamment ceux qui permettent une optimisation des ressources et des process ;
 - La conception du produit ou du processus (étude de faisabilité, frais de personnels affectés, bureaux d'étude et d'ingénierie) ;
 - Les dépenses nécessaires à la réalisation des Opérations Standardisées (travaux, achats de services, essais, frais de mise au point des matériels et outillages).

QUOI ?

Montant :

de 10 000 € à 500 000 €. Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Durée :

de 3 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

Taux :

fixe bonifié grâce aux ressources des obligés

Partenariat financier :

1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois pour les prêts supérieurs à 100 000 €

Retenue de garantie :

5%

Frais de dossier :

0.40% min. du montant du Prêt

Assurance Emprunteur obligatoire

Le Prêt Économies d'Énergie : fiche produit



**POUR
QUI ?**

Le Prêt Economies d'Énergie s'adresse **aux PME selon la définition européenne** :

- Quelle que soit leur forme juridique, y compris aux SCI et aux entreprises individuelles ;
- Localisées en France métropolitaine, ou dans les DOM/COM
- En exploitation depuis plus de 3 ans
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0

***Sont exclues** : les entreprises en difficulté au sens de la définition européenne, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière et agricole*

**Lancement
prévu :
octobre
2020**

Un continuum d'accompagnement renforcé



Modules de e-learning



Se former aux enjeux et moyens liés à la transition écologique

- Efficience énergétique
- Cycle de vie des produits
- Offres Développement durable

—
Accessible sur Bpifrance
Université pour toutes
les entreprises

Climatomètre



Permettre à toutes les entreprises de s'autoévaluer

- Test rapide en ligne
- Orientation vers l'offre de Bpifrance dédiée à la transition

—
Accessible sur BEL
pour toutes les
entreprises

VTE Vert



Engager les forces vives vers des missions climat

- Sensibilisation des entreprises aux enjeux de transition par un lien direct avec le dirigeant

—
Des missions à impacts
pour les jeunes
diplômés

Accélérateur TEE



Accélérer les offreurs de solutions TEE

- Développeurs EnR
- Ecotechnologies
- Economie circulaire
- Entreprises de la chaîne de valeur énergétique

Diag Eco-flux



Permettre aux entreprises de maîtriser leurs flux

- Eau
 - Energie
 - Matières
 - Déchets
- ▶ Gains financiers

En cours

L'accompagnement – Focus Conseil – Diag Éco-Flux (1/2)

Un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux



Diag Eco-Flux propose un accompagnement personnalisé pour réaliser des économies durables, en réduisant les consommations d'Énergie, Matière, Eau et production de Déchets

POURQUOI ?

Le Diag Eco-Flux s'adresse aux dirigeants qui souhaitent **réaliser des économies** et **engager leur entreprise dans une relance économique respectueuse de l'environnement**. Ce programme s'inscrit dans le **Plan Climat** lancé par Bpifrance.

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des sites, l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en optimisation de flux.

Ce réseau d'experts conseil est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME. Composé d'intervenants reconnus pour leur expertise dans le domaine de la réduction des coûts énergie, matières, déchets et eau, **l'accompagnement se fait sur 12 mois.**

POUR QUI ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français
- Avec **un ou plusieurs sites** (usine, restaurant, commerce alimentaire, ...) qui comptent **entre 20 et 250 salariés***
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Possibilité de faire jusqu'à 5 Diag Eco-Flux par groupe
- Exclusions : entreprises en « difficultés » selon définition Européenne.

*Possibilité d'avoir un Diag Eco-Flux pour les sites de plus de 250 salariés, sous réserve de vérification de la faisabilité par le bureau d'études

L'accompagnement – Focus Conseil – Diag Eco-Flux (2/2)

Un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux

Accompagnement simple en 4 étapes



1

Analyse de vos pratiques

L'expert sélectionné mène l'analyse à vos côtés sur la base de vos informations. Vous repérez ainsi avec lui vos sources d'économies.



2

Définition d'un plan d'action

Personnalisé et chiffré, il vous permet d'anticiper les gains pressentis, c'est vous qui en validez la faisabilité avec l'expert.



3

Mise en place des actions

Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'actions en réalisant des points de suivi réguliers avec l'expert.



4

Évaluation

A l'issue de l'accompagnement vous évaluez conjointement avec l'expert, ce qui vous permettra d'envisager d'autres actions.

QUEL PRIX ?

Ce dispositif, financé par l'**ADEME** et opéré par **Bpifrance**, accompagne les entreprises dans la transition écologique en France.

Le prix du Diag Eco-Flux dépend de la taille du site de l'entreprise visé par le dispositif.

Profitez de l'offre de lancement limitée** :

Effectif du site concerné par le Diag Eco-Flux	20 à 50	51 à 250*
Coût pour le site	1 000 € HT	1 500 € HT

CONTACT

Site : <http://diagecoflux.bpifrance.fr>

Mail : diagecoflux@bpifrance.fr

L'Investissement renforce son offre autour des enjeux de climat et de transition



Innovation	Capital Développement				Fonds de fonds
Venture capital	Fonds spécifiques			Généraliste	Fonds thématiques
<p>Fonds Ecotech</p>	<p>Fonds Energie Environnement (FIEE)</p>	<p>Fonds Bois Eco-Matériaux (FBEM)</p>	<p>Fonds projets industriels (SPI)</p>	<p>Fonds de la PME à la GE</p>	<p>Greentech / TEE</p>
<p>Fonds successeur : 300 M€*</p> <hr/> <p>Thèses d'investissement : Accompagner la dynamique du marché, sur une thèse élargie dans le PIA4 à la ville de demain et à la smart city (ex. mobilité, énergies renouvelables décarbonées et chimie verte, agritech, économie circulaire).</p>	<p>Fonds successeur : 150 M€*</p> <hr/> <p>Thèses d'investissement : Renforcer les fonds propres des PME et petites ETI de la TEE (énergies renouvelables, efficacité énergétique et économie circulaire).</p>	<p>Fonds successeur : 80 M€*</p> <hr/> <p>Thèses d'investissement : Renforcer les fonds propres des PME et ETI de la filière Bois pour développer les puits de carbone (construction Bois) et les énergies renouvelables (Biomasse, Bois énergie).</p>	<p>Fonds successeur : 700 M€*</p> <hr/> <p>Thèses d'investissement : Investir dans des sociétés de projet créées en partenariat avec des industriels, afin de faire passer des projets innovants à leur phase d'industrialisation. Le fonds renforce ses interventions dans les projets contribuant à la décarbonation de notre industrie et de notre économie.</p>	<p>Thèses d'investissement : Investir en fonds propres aussi bien sur les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'environnement et de l'économie circulaire, ainsi que sur les entreprises industrielles « en transition » (ex : en finançant une entreprise industrielle en transformation) pour en faire les champions européens de la TEE.</p>	<p>Thèses d'investissement : Investir en fonds propres auprès des fonds à thématique greentech et TEE au service des investissements verts.</p>

(*) : Montant non définitif des fonds successeurs

Bpifrance s'engage pour l'industrie



LE PLAN FRENCH FAB

PILIER 1

PILIER 2

PILIER 3

Une offre de financement

Dont le Prêt Relance Croissance

Une offre pour renforcer ses fonds propres

Une gamme de fonds propres adaptées aux tailles des entreprises et de leurs projets : Fonds Bois Eco-Matériaux, Fonds projets Industriels (SPI), Fonds de la PME à la GE

Une offre accompagnement

Avec le VTE, l'accélérateur, ...

Le Prêt Croissance Relance : fiche produit

POURQUOI ?

Pour les TPE, PME et ETI engageant un programme d'investissement structurant dans le but de préparer la relance économique.

Que finance ce prêt ?

- Les investissements immatériels : frais de formation, recrutement, frais d'étude, travaux de rénovation, achats de services liés à l'optimisation des processus, dépenses liées à des bureaux d'étude ou d'ingénierie, mise en œuvre de labels et de certifications.
- Les investissements corporels à faible valeur de gage.
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement liée à la mise en œuvre du programme. Les opérations de croissance externe.

L'assiette du Prêt est composée par des investissements immatériels, des investissements matériels à faible valeur de gage, l'augmentation du BFR générée par le projet.

QUOI ?



Montant :

de 50 000 € à 5 000 000 €. Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Durée :

de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

Taux :

fixe préférentiel

Partenariat financier :

1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois

Le PGE des banques partenaires pourra être retenu comme partenariat financier sous réserve que la contrepartie ait des encours bancaires autres que le PGE inscrits au bilan. Les PGE concernés devront avoir été accordés dans les 12 derniers mois.

Retenue de garantie :

5%

Frais de dossier :

0.40% min. du montant du Prêt

Assurance Emprunteur obligatoire



Le Prêt Croissance Relance : fiche produit



**POUR
QUI ?**

Le Prêt Croissance Relance s'adresse **aux TPE, PME, ETI** :

- Quelle que soit leur forme juridique, à l'exclusion des SCI et des entreprises individuelles ;
- Localisées en France métropolitaine, ou dans les DOM/COM
- En exploitation depuis plus de 3 ans (2 bilans de 12 mois)
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0
- En situation de pouvoir recevoir une aide « de minimis »

***Sont exclues** : les entreprises en difficulté au sens de la définition européenne, les activités d'intermédiation financière, de promotion et location immobilière et agricole*





LE PLAN TOURISME

Un site dédié

www.plan-tourisme.fr

Une offre de financement

Avec
Le Prêt Tourisme
Le prêt Relance Tourisme

Une offre pour renforcer ses fonds propres

Une gamme pour tous les besoins :
L'Offre OC Fast
L'offre FIT2

Une offre accompagnement

Avec le Diag 360 Rebond, l'offre en e-learning ;
l'Accélérateur Tourisme promo 2

Financement : Prêt Tourisme et Prêt Relance Tourisme

QUOI ?

- Les Prêts Tourisme et Relance Tourisme s'adressent aux TPE, PME, ETI exerçant dans le secteur du Tourisme, rencontrant un besoin de trésorerie lié à la situation conjoncturelle actuelle, permettant ainsi de résoudre des tensions de trésorerie passagères (et non structurelles) dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.
- Le Prêt Tourisme favorise également le renouvellement de l'offre du secteur en finançant les dépenses nécessaires au développement de l'activité (notamment dans une démarche de développement durable) et la transmission via rachat de titres ou de fonds de commerce.
- Ils sont réalisés en partenariat avec la Banque des Territoires.

POUR QUI ?

- TPE, PME, ETI selon définition européenne,
- Possédant 24 mois de bilan minimum. Située en Métropole et Drom, Com
- Secteur du Tourisme (comprenant l'hébergement, la restauration, les loisirs, les voyages et les transports touristiques, le patrimoine, l'événement, etc.), sauf les entreprises en difficultés au sens de la réglementation Européenne.

QUOI ?

Montant :

Prêt Tourisme de 50.000 € à 2.000.000 €¹

Prêt Relance Tourisme de 50.000 € à 800.000 €¹

¹Les deux prêts sont cumulables dans la limite de 5 000 M€ d'encours au niveau groupe;

Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**.

Durée :

2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.

Taux :

Fixe

Le Prêt **Tourisme** bénéficie d'une aide d'Etat relevant du régime de *minimis*

Le Prêt **Relance Tourisme** bénéficie d'une aide d'Etat relevant du régime SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19

Fonds propres : Fonds Avenir Soutien Tourisme (FAST)

QUOI ?

- Le **FAST** s'adresse aux Entreprises exerçant dans le secteur du Tourisme dans son ensemble afin de leur offrir une solution de financement en quasi-fonds propres (Obligations Convertibles) mobilisables dans des délais courts.
- Montant : Financement du redéploiement d'entreprises dont les fondamentaux pré-crise sont sains mais qui ont été confrontées à un arrêt brutal suite à la crise Covid-19;
- Soutien d'entreprises du Tourisme dans leur développement et dans a préparation aux grands défis et transformations qui les attendent (transformation digitale, Transition Ecologique et Energétique, évolution des normes sanitaires, reconquête des clients notamment la clientèle internationale).
- **de 50 K€ à 400 K€**
- Emission des Obligations Convertibles (OC) en 3 tranches, ayant des maturités in fine à **6, 7 et 8 ans** respectivement, afin d'étaler la sortie.
- Rémunération des OC décomposée entre des intérêts annuels et une Prime de Non-Conversion.

POUR QUI ?

- Exploitants touristiques dans ses 5 composantes : hébergement, restauration, voyageurs, acteurs du loisir, solutions pour le tourisme
- Société constituée sous forme de SA ou SAS et disposant d'au moins 3 ans d'existence (exceptions possibles)
- Chiffre d'affaires minimum de 0,5 M€
- Société saine avant la crise sanitaire, EBITDA positif (hors 2020)
- Pas d'investissement dans les entreprises dans lesquelles Bpifrance ou un fonds géré par Bpifrance est déjà investisseur
- Entreprises représentant un enjeu en matière d'emplois, d'innovation métier, de savoir-faire des équipes, de dynamique globale et territoriale

**Pour tout
renseignement,
contactez votre
Direction
Régionale**



LE PLAN FRENCH TOUCH



La FRENCH touch

C'est un plan stratégique dont l'ambition est **d'amplifier l'action de Bpifrance** au service des entreprises de la French Touch avec :

Une offre de financement

Le Prêt Industrie Créative
Le financement de l'innovation dans le secteur des industries créatives

Une offre pour renforcer ses fonds propres

LE POLE ICC
Capital risque, capital développement et capital transmission

Une offre accompagnement

les accélérateurs :
Mode et Luxe 2
L'accélérateur jeux-Vidéo
L'accélérateur Cinema-audiovisuel

Une offre pour l'international

Missions 2021 et 2022 FT Shanghai, Dubaï, Nigéria

Financer La French Touch ?

Avec le PRÊT TOUCH, en complément des dispositifs traditionnels
Dispositifs spécifiques « relance » jusqu'au 31/03/2021

NEW

Réalisé en
partenariat avec



Pour tout
renseignement,
contactez votre
Direction
Régionale

En quelques mots...

Un prêt visant à **renforcer la structure financière** à l'occasion d'un programme d'investissement structurant, mais il peut aussi financer un besoin de trésorerie lié à la **conjoncture**, dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.

Pour qui ?

L'entreprise pour en bénéficier doit :

- Appartenir à l'un des secteurs des ICC visés*
- Être une PME selon la définition européenne, créée depuis + de 1an
- Recevoir une validation de son éligibilité
- Posséder **12 mois de bilan** minimum

PRÊT touch

Dépenses éligibles

- Investissements immatériels,
- Investissements corporels à faible valeur de gage : équipements, mobiliers, matériels...
- Augmentation du BFR lié à la conjoncture ou aux projets de développement
- Opérations de croissance externe : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant à l'issue de l'opération, d'être au moins majoritaire (à l'exclusion de toute autre opération de transmission).

Points clés

- Montant de 50k€ à 2M€ **
- Durée : modulable de 2 à 7 ans, de 0 mois à 24 mois de différé d'amortissement
- Echéances trimestrielles à terme échu avec amortissement linéaire du capital
- Sans garanties sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant
- Taux unique de 1%
- Pas de limite d'ESB
- Cofinancement 1 pour 1

* Cf. Définition du FEI basée sur une liste de 48 codes NAF, de prix et labels (dont EPV) et de Crédits d'impôts ou taxes liés aux ICC - Exclusions : SCI, EI, les entreprises en difficulté au sens de la réglementation Européenne, entreprises en procédure de conciliation et mandat ad hoc, etc.
** dans la limite des FP propres et quasi propres de l'emprunteur et associé en priorité à un financement extérieur

LE PLAN DE RELANCE EXPORT

A DESTINATION DES
ENTREPRISES
INDUSTRIELLES



Nouvelles mesures
insufflées par le Ministère
de l'Economie, des
Finances, et de la Relance

247 millions d'€
dédiés
au volet export

7 grands
dispositifs

1. L'ASSURANCE-PROSPECTION

QUOI ?

L'AP prend en charge une partie des **dépenses de prospection engagées** par l'entreprise qui n'ont pu être amorties par un niveau suffisant de ventes sur la zone géographique couverte (**à hauteur de 65% des dépenses** pour Bpifrance Assurance Export).

L'entreprise reçoit une **avance de 50% du budget de prospection garanti** dès signature du contrat (avance remboursable de manière graduée en fonction du CA généré dans les pays couverts).

La garantie **couvre une période de prospection de 2 ou 3 ans, remboursable sur 3 ou 4 ans.**

POUR QUI ?

Entreprises françaises de tous secteurs (hors négoce international), dont le **CA < 500 M€**, avec au minimum un **bilan de 12 mois**.

JUSQU'À QUAND ?

Mesure pérenne

2. LE CHEQUE RELANCE EXPORT

QUOI ?

Dispositif de soutien aux PME et ETI ayant pour objectif de financer leur participation à des actions de préparation et de prospection et de mise en relation commerciale à l'international.

Le montant de l'aide **va jusqu'à 50% d'une action d'accompagnement à l'export** offerte par un **prestataire référencé par la TFE** dans la limite de :

- **2000€** pour une prestation **d'accompagnement individuel**
- **1500€** pour une prestation **d'accompagnement collectif**
- **2500€** pour la participation à un **salon international**

POUR QUI ?

PME et ETI dans la limite de **2 actions collectives et 2 prestations individuelles/entreprise.**

JUSQU'À QUAND ?

Du **1^{er} octobre 2020** au **31 décembre 2021**

3. LE CHEQUE RELANCE « VIE »

QUOI ?

Le chèque VIE (Volontariat International en Entreprise) vise à **faciliter le développement des entreprises à l'export** via la mise à disposition de jeunes diplômés tournés vers l'international afin de déclencher des nouvelles missions qui permettront aux entreprises **d'assurer une présence physique à l'international**.

Montant de 5000€ par VIE.

POUR QUI ?

Les PME/ETI pour le chèque VIE standard.

Toutes les entreprises pour le chèque VIE finançant la mission de jeunes issus de formations professionnelles courtes (bac +2/3) et des quartiers prioritaires de la ville.

JUSQU'À QUAND ?

31 décembre 2021 (démarrage de la mission VIE).



4. LA GARANTIE DES CAUTIONS ET DES PRÉFINANCEMENTS

QUOI ?

Assurance caution export : elle couvre l'établissement émetteur contre le non remboursement de ces sommes par l'exportateur français (cautions remises par le partenaire bancaire de l'entreprise au profit de l'acheteur).

Garantie des préfinancements : couvre les banques prêteuses contre le risque de non remboursement du crédit de préfinancement par l'entreprise française en situation de carence ou d'insolvabilité judiciaire.

POUR QUI ?

Toutes entreprises exportatrices dont la part française dans l'opération d'export est d'au moins 20%.

JUSQU'À QUAND ?

Mesure pérenne

5. L'ASSURANCE CREDIT EXPORT

QUOI ?

L'assurance crédit protège les exportateurs des risques encourus au titre de l'exécution du contrat d'export ou de son paiement. Elle couvre une large gamme de garanties pouvant s'appliquer aux opérations d'exportations à destination d'un pays « ouvert » au sens de la politique de financement export définie annuellement par l'Etat.

L'Etat garantit principalement l'exportateur français contre le risque d'interruption du contrat et/ou le non-paiement résultant d'un sinistre commercial ou politique. Et il garantit la banque prêteuse contre le risque de non-paiement.

POUR QUI ?

Toutes entreprises exportatrices dont la part française dans l'opération d'export est d'au moins 20%.

JUSQU'À QUAND ?

Mesure pérenne.

7. INFORMATION ET VEILLE SUR LES MARCHES



QUOI ?

Mise à dispositions des entreprises de services d'information en temps réel sur l'évolution des marchés et les opportunités qu'ils offrent. Espace numérique personnalisé contenant des renseignements utiles sur les marchés et secteurs qui les concernent.

POUR QUI ?

Toutes les entreprises.

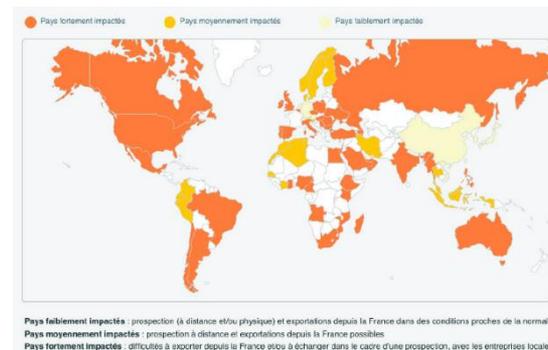
JUSQU'À QUAND ?

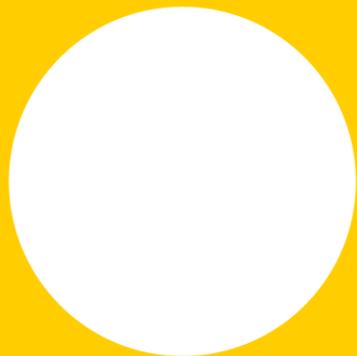
31 décembre 2021.

Contact

Les guichets régionaux de la Team France Export:
<https://www.teamfranceexport.fr/>

Carte interactive « Infos Live Marchés » à destination des exportateurs





**SERVIR
L'AVENIR**

